

Paris, le 11 juillet 2019

Circulaire de Rentrée 2019/2020

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites.

Veillez noter les informations concernant la rentrée scolaire.

Vous trouverez sur le site internet et sur Ecole Directe la liste des fournitures scolaires, la liste de lectures estivales, une lettre de la Mutuelle Saint-Christophe sur l'assurance scolaire dont dispose votre enfant au sein de notre établissement, une information sur l'Association sportive et un bulletin d'adhésion.

Pour les nouveaux élèves :

L'inscription n'est définitive qu'à la réception du bulletin du troisième trimestre avec l'avis de passage en classe supérieure.

Les familles qui ne l'ont pas encore fourni doivent l'envoyer dès à présent à Mme LECERTISSEUR par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr),

I. LA RENTREE

A. CLASSES DE 6ème

RENTREE : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 de 14h00 à 17h00.

Les élèves devront se présenter avec leur cartable pour ramener leurs livres. Ils seront obligatoirement munis d'un cahier de brouillon et de stylos.

Après l'accueil, **les parents sont invités à une réunion d'information (14h30-15h15)**. Ouverture des portes à 13h45.

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.

B. CLASSES DE 5ème, 4ème, 3ème

RENTREE : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Classes de 5èmes	Rentrée : 14h45	Sortie : 16h45
Classes de 4èmes	Rentrée : 10h00	Sortie : 12h05
Classes de 3èmes	Rentrée : 09h30	Sortie : 12h05

Les parents ne rentreront pas dans l'établissement.

Les élèves rencontreront leur professeur principal, prendront connaissance de leur emploi du temps et recevront les informations nécessaires devant leur permettre de faire une bonne année scolaire au Collège Saint-Vincent.

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.

Pas de restauration le jour de la rentrée.

C. MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 : pour tous les élèves, déroulement normal des cours selon les emplois du temps distribués le jour de rentrée. Les emplois du temps peuvent légèrement varier au cours des 3 premières semaines.

Ouverture du service de restauration.

II. REUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS-PROFESSEURS :

<u>6EME</u>	jeudi 19 septembre 2019 à 18h30 à 20h00
<u>5EME</u>	jeudi 12 septembre 2019 à 18h30 à 20h00
<u>4EME</u>	mardi 24 septembre 2019 à 18h30 à 20h00
<u>3EME</u>	mardi 10 septembre 2019 à 18h30 à 20h00

III. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont prêtés par l'établissement pour l'année scolaire. Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est obligatoire de les recouvrir et de les étiqueter au nom et à la classe de l'élève. La caution de 300 euros donnée avec le dossier d'inscription ou de réinscription sera rendue à la fin de l'année, lors de la restitution de tous les livres prêtés, si ceux-ci sont en bon état.

Il est obligatoire d'avoir un vrai cartable rigide afin que puissent être préservés livres et cahiers. Les sacs de plage et autres sont interdits.

Sont à la charge des familles et leur sont facturés les ouvrages suivants :

- Cahier de travaux pratiques de langues et cahier d'éducation morale et civique (selon les classes). Ils seront commandés par l'établissement à tarifs négociés et facturés en début d'année scolaire.
- Agenda commandé par l'établissement.

Important : L'agenda sera fourni par l'établissement. Aucun autre agenda ne sera autorisé.

IV. DATES A RETENIR :

a) Journée d'intégration classes de 6^{ème} :

Elle aura lieu le vendredi 20 septembre 2019. **Elle est obligatoire pour tous les élèves.**

b) Messe de rentrée :

Le vendredi 27 septembre à 10h30 à Notre-Dame du Bon conseil. Les parents sont les bienvenus. Durant cette messe a lieu la bénédiction des cartables.

c) Voyages scolaires

Du 14 au 18 octobre 2019 séjour en ESPAGNE pour les élèves de 3^{ème}.

Du 14 au 18 octobre 2019 séjour en ALLEMAGNE pour les élèves de 3^{ème}.

Du 20 au 24 avril 2020 séjour obligatoire dans le Val de Loire pour tous les élèves de 5^{ème}.

Du 6 au 10 mai 2020 séjour en Dordogne.

Du 15 au 19 juin 2020 séjour à ROME (latinistes de 5^{ème} et de 4^{ème})

Du 8 au 12 juin 2020 séjour en GRANDE-BRETAGNE (Liverpool-Manchester)

d) Examen blanc des élèves de 3^{ème}

Le premier examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 2 et 3 décembre 2019

Le second examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 16 et 17 mars 2020

e) Examen blanc des élèves de 4^{ème}

Les 6 et 7 février 2020

f) Organisation de fin d'année des 3^{èmes}

La fin de l'année scolaire est le 4 juillet 2020. La fin des cours pour le niveau 3^{ème} est fixée au vendredi **5 juin 2020**. Les élèves effectueront une semaine de stage d'observation en milieu professionnel du **8 au 12 juin 2020**. Les familles doivent, dès la rentrée, faire les démarches nécessaires pour que leur enfant soit accueilli en entreprise. La convention de stage est téléchargeable sur le site du collège. Le retour des conventions doit être effectué au plus tard pour le 15 mai 2020. Toute convention non rendue ou incomplète impliquera que l'enfant ne pourra pas effectuer son stage et qu'il/elle restera sous la responsabilité de la famille.

g) Stages au Lycée

Les étudiants de BTS du groupe scolaire La Madone doivent effectuer un stage obligatoire afin de valider leur année.

Vous trouverez ci-dessous les dates de stage par niveau :

- BTS SIO 1^{ère} année : stage du 04/05/2020 au 05/06/2020 : secteur informatique
- BTS SIO 2^{ème} année : stage du 06/01/2020 au 07/02/2020 : secteur informatique
- BTS NDRC 1^{ère} année : stage du 28/10 au 22/11/2019 et du 04/05/2020 au 19/06/2020 : secteur de la vente en négociation relation client.
- BTS NDRC 2^{ème} année : stage du 21/10 au 22/11/2019, secteur de la vente en négociation relation client.
- BTS MCO1 1^{ère} année : stage du 04/11 au 23/11/2019, du 20/01/2020 au 01/02/2020 et du 04/05/2020 au 12/06/2020 : secteur de la vente en unité commerciale.
- BTS MCO2 2^{ème} année : stage du 04/11 au 23/11/2019 et du 20/01/2020 au 01/02/2020 : secteur de la vente en unité commerciale.
- Licence professionnelle en informatique CAWMS, en apprentissage : Conception d'Applications Web et Mobiles Sécurisées. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme DE MAGALHAES par mail à edemagalhaes@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans l'espace entreprise de notre site internet.

Une circulaire avec un coupon réponse sera envoyée sur votre compte Ecole Directe dans le courant du mois de septembre.

V. ECOLE DIRECTE

Le site Ecole Directe restera ouvert pendant les vacances en mode été (certains accès seront supprimés pour les élèves et les familles durant cette période). À partir du 14 juillet 2019, le site basculera sur l'année 2019-2020 : les documents et notes 2019-2020 ne seront plus disponibles.

Les comptes Ecole Directe des familles et ceux des élèves sont **différents**. Les informations diffusées pouvant être personnelles, *il est déconseillé aux familles d'en laisser l'accès à leurs enfants*.



*La communication entre la famille et les enseignants passe **exclusivement** par le carnet de liaison et en aucun cas par le portail Ecole Directe.*

Accès à Ecole Directe : il se fait sur le site <https://www.ecoledirecte.com/ou> par le bouton Ecole Directe sur notre site internet.

Les collégiens qui rencontrent des problèmes avec Ecole Directe doivent se rendre au bureau de Mme LECERTISSEUR (B101) sur les horaires d'ouverture.

Pour les familles rencontrant des problèmes avec Ecole Directe, merci de contacter directement Mme LECERTISSEUR, par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr)

VI. ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit à une assurance scolaire globale pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

L'établissement n'est pas habilité à fournir une attestation d'assurance scolaire. Celle-ci devra être téléchargée directement dans votre espace personnel sur le site de la mutuelle (voir document remis lors de la réunion des nouveaux arrivants et distribué en classe aux élèves réinscrits).

Vous pouvez aussi accéder à la mutuelle par le site du groupe scolaire et par Ecole Directe.

VII. PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Le relevé de frais annuel sera envoyé à la fin du mois de septembre sur votre compte Ecole Directe sous forme de document à télécharger.

Le prélèvement automatique mensuel (le 10 de chaque mois) est le mode de règlement obligatoire au sein du collège. Les avantages sont multiples, mais le plus important est **l'étalement du paiement** sur 8 mois (octobre à mai).

VIII. ADMINISTRATION

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée scolaire.

Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement sur votre compte Ecole Directe.

Pour un changement de nationalité vous devez nous faire parvenir une photocopie de la carte nationale d'identité française.

Les certificats de scolarité seront téléchargeables sur les comptes Ecole Directe des familles et des élèves à partir de la fin du mois de septembre.

Les certificats mentionnant l'ensemble de la scolarité effectuée au collège se font par l'intermédiaire du carnet de liaison que l'élève présentera à Mme GUEDES au secrétariat.

IX. LA DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à partir du mardi 3 septembre 2019. L'organisation hebdomadaire devra être indiquée sur le carnet de liaison et validée par Mme MOULIN au service de la comptabilité.

Les familles peuvent opter pour une formule sur 3 jours, 4 jours ou 5 jours. Le prix de ces formules est fixe. Le prix de la demi-pension est **forfaitaire**. En cas d'absence de l'élève, ne sera fait de remboursement que sur présentation d'**un certificat médical d'absence de plus de 5 jours consécutifs**. Aucun autre motif ne peut prétendre à un remboursement.

Tout trimestre commencé, est dû. Aucune modification ne pourra se faire en cours de trimestre.

Toute **modification pour le trimestre suivant doit être notifiée par écrit, adressée à Mme MOULIN et validée** (nombre de jours de restauration, inscription ou résiliation...) :

- pour le 2nd trimestre → avant le **22 novembre 2019**, pour la période du 01/12/2019 au 28/02/2020

- pour le 3^{ème} trimestre → avant le **21 février 2020**, pour la période du 01/03/2020 à fin juin 2020

Passé ces dates, **aucune modification** ne pourra être prise en compte.

Un badge d'accès est fourni à tous les élèves dans la semaine du 10 septembre 2019. Elle est de couleur différente pour les « externes ». En cas de perte ou de dégradation la carte est facturée 10 euros.

X. SEANCE PHOTOGRAPHIE

La photo de classe et les photos individuelles seront prises le vendredi 6 septembre 2019. Merci de prévoir une tenue adaptée.

XI. LES VACANCES

Vacances d'automne : du 18 octobre après les cours jusqu'au 3 novembre 2019.

Le 11 novembre est férié (Armistice)

Vacances de Noël : du 20 décembre 2019 après les cours jusqu'au 5 janvier 2020.

Vacances d'hiver : du 7 février 2020 après les cours au 23 février 2020.

Vacances de Pâques : du 3 avril après les cours au 19 avril 2020.

Le 1^{er} mai est férié (fête du travail)

Le 8 mai est férié (Armistice)

Weekend de l'Ascension : du 20 mai 2020 après les cours au 24 mai 2020.

Weekend de Pentecôte : du 29 mai 2020 après les cours au 1er juin 2020 inclus.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et une bonne rentrée scolaire.

Le Chef d'établissement
Thierry Courrège